

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 juin 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Absents excusés : 02

Date de convocation : 11/06/2026

Délibération N° D-2026-1806-08

Membres présents : 35 membres

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Lucienne FACHINGER, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Josiane CODEX, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Vincent NOE, André JACOB, Rémy FRIESS, Pierre HERMANN, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

M. Paul TRIEBEL a donné pouvoir à Mme Josiane CODEX pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 2/37

Madame Christine BLÜCHER
Monsieur Jacky WAGNER

Objet : Participation aux travaux de rénovation énergétique du complexe école / salle des fêtes de Gougenheim

M. le Président informe les membres du Conseil que la Commune de Gougenheim a décidé d'engager des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'école et de la salle des fêtes. Celle-ci abrite notamment une cantine scolaire depuis de nombreuses années. Étant donné que ces travaux vont considérablement améliorer les conditions d'accueil des enfants, la Commune de Gougenheim a sollicité le concours financier de la Communauté de communes du Kochersberg.

Les travaux seront réalisés en deux phases pendant les périodes de congés scolaires estivaux en 2026 et 2027. Le coût de l'opération est estimé à 641 633 € HT et la commune sollicité une subvention à hauteur de 100 000 € à répartir sur les exercices budgétaires des années 2026 et 2027.

Après discussion et délibération, le Conseil communautaire **décide**, à l'unanimité, de participer au projet de travaux de rénovation énergétique de sa salle des fêtes de Gougenheim à hauteur de 100 000 €.

La subvention sera versée en deux fois en 2026 et 2027 de la manière suivante :

- Année 2026 : 75 000 €
- Année 2027 : 25 000 €.

Le Président **est autorisé** à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à Truchtersheim, le 22 juin 2026

La Secrétaire de séance,

Josiane CODEX

Le Président,

Justin VOGEL

